

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : **000 63 04**

Société : **Royal air Maroc**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

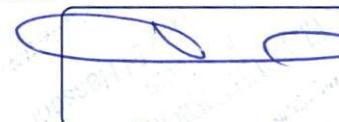
Nom & Prénom : **ENOUSKI A.B.D.ELJALIL**

Date de naissance : **01.04.1954**

Adresse : **L.I.S.S.A.S.F.A, LOT EL KOUZAMA E1**

Tél. : **05 22 89 66 15** Total des frais engagés : ..... Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : **25/5/2022**

Nom et prénom du malade : **eruptive AHMED ENOUSKE 1994**

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **eruptive**

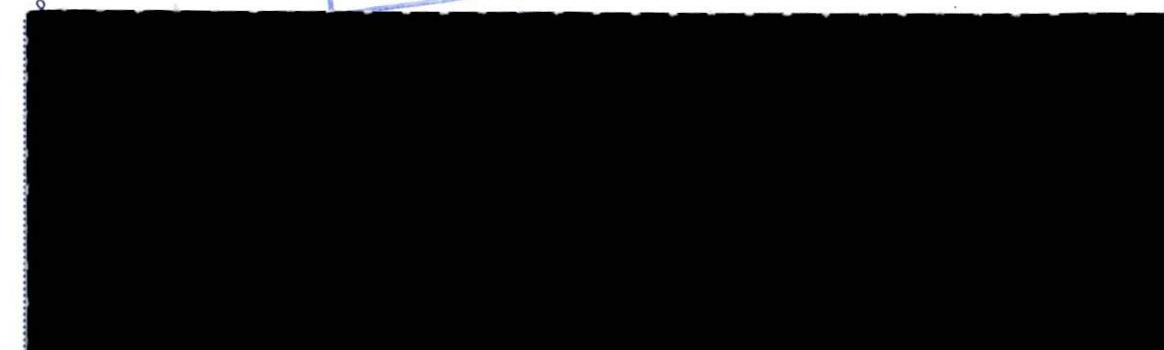
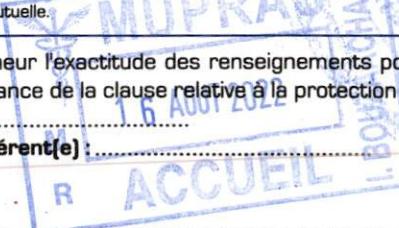
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/5/22	Ces			

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	25.05.22	112,10

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b>
				<b>MONTANTS DES SOINS</b>
				<b>DEBUT D'EXECUTION</b>
				<b>FIN D'EXECUTION</b>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553		<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b>
	D 00000000	G 00000000		<b>MONTANTS DES SOINS</b>
	B 35533411			<b>DATE DU DEVIS</b>
				<b>DATE DE L'EXECUTION</b>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# ORDONNANCE

Le 25/5/62.

M. R. AHMED ENOUSKI

42.40

1/ Flustroph 500g  
2g L x 2 1/2 per 8g

AS

39. To

2/ Fucidin cream

AS

Apr 1/5

11.2.10

PHARMACEUTICAL EXTENSION  
24, RUE DE LA CHAUMERIE  
EXCELSIOR 75002 PARIS



# فلاستاف

مع 500

فلوكوكاسيلين

مضاد لستافيلوكوك

LOT : 629  
PER : 07/23  
PPV : 72,40 DH

برشامة 24

مختبرات نوقفارما



# FLUSTAPH®

## Flucloxacilline

### FORMES ET PRÉSENTATIONS

Gélules 500 mg : boîte de 12 et 24, sous plaquettes thermoformées.

Poudres pour suspension buvable dosées à 125 mg et 250 mg, en flacon de 100 ml.

### COMPOSITION

\* Gélules

Flucloxacilline ..... 500 mg.  
Excipient q.s.p. ..... 1 gélule.

\* Poudres pour suspension buvable PPS 125 mg PPS 250 mg

Flucloxacilline ..... 125 mg ..... 250 mg

Excipient q.s.p. ..... 5 ml ..... 5 ml

Excipients à effet notoire : Benzoate de sodium, Aspartam, Saccharose et Rouge de cochenille.

### PROPRIETES

Antibiotique, bactéricide de la famille des bêta-lactamines résistant à la Pénicillinase staphylococcique ainsi qu'à l'activité gastrique.

### INDICATIONS

Elles sont limitées :

- Aux infections dues aux Staphylocoques, notamment dans leurs manifestations :
  - Cutanées;
  - Respiratoires;
  - ORL;
  - Rénales et urogénitales;
  - Osseuses.
- Aux infections méningées ( septicémiques et endocardiques, en traitement de relais de la voie injectable).

### CONTRE - INDICATION

Hypersensibilité aux pénicillines.

### EFFETS INDESIRABLES

- Manifestations allergiques : fièvre, urticaire, éosinophilie, œdème de Quincke, exceptionnellement choc anaphylactique.
- Eruptions cutanées maculopapuleuses d'origine allergique ou non.
- Troubles digestifs : nausées, vomissements, diarrhées, rarement colite pseudomembraneuse, ictere cholestatique après administration prolongée qui disparaît à l'arrêt du traitement.

### POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION

L'administration se fait par voie orale, de préférence une demi-heure à 1 heure avant les repas. La posologie dépend de l'âge, du poids et de la fonction rénale du patient, tout autant que de la sévérité de l'infection.

Dose habituelle chez l'adulte, y compris les personnes âgées :

**Voie orale :** 250 mg quatre fois par jour.

-Ostéomyélite, endocardite : jusqu'à 8g par jour, divisés en doses toutes les 6 ou 8 heures.

- Prophylaxie chirurgicale : 1 à 2g par voie intraveineuse lors de l'induction de l'anesthésie suivie par 500mg toutes les 6 heures par voie IV, IM ou voie orale et ceci pour une durée allant jusqu'à 72 heures.

Dose habituelle chez les enfants : 2 à 10 ans : moitié de la dose adulte.

Moins de 2 ans : le quart de la dose adulte.

-Posologie en cas d'insuffisance rénale : comme les autres pénicillines, l'utilisation de flucloxacilline chez des patients ayant une insuffisance rénale ne nécessite habituellement pas de réduction de dose. Cependant, en présence d'une insuffisance rénale sévère (clairance de la créatinine inférieure à 10ml/min), une réduction de dose ou une extension de la période entre 2 doses devrait être considérée. La flucloxacilline n'est pas significativement éliminé par dialyse et donc aucune dose supplémentaire n'est nécessaire pendant ou après une dialyse.

### MODE DE CONSERVATION :

- Gélules :

A conserver à une température inférieure à 25°C et à l'abri de l'humidité.

- Poudres pour suspension buvable :

La suspension garde son activité pendant 7 jours et doit être conservée au réfrigérateur.

Liste I



Laboratoire Pharmaceutique NOVOPHARMA

Z.I.I<sub>2</sub> Tit Mellil – Casablanca